

VG

Lavil

GUIDE DU PROPRIETAIRE



IMPORTANT - À LIRE AVANT TOUTE UTILISATION

Félicitations pour votre achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) VG !

Pratique, léger, performant et maniable, il vous permettra de vivre une expérience électrisante inégalée. Que vous choisissiez de pédaler, de vous faire assister, vous êtes assuré de savourer toutes les qualités de votre VAE lors de tous vos déplacements.

Le nom VOLTAGREEN et VG ainsi que les logos correspondants sont des marques de commerce protégées.
Copyright © 2011 VOLTAGREEN S.A.S Tous droits réservés.



VOLTAGREEN S.A.S

20 rue Nouvelle

91600 Savigny sur Orge

contact@voltagreen.fr www.voltagreen.fr

Votre vélo « LAVIL » fait partie de la nouvelle génération des vélos à assistance électrique (VAE) VG.

Important : Ce guide contient des renseignements sur la sécurité et le fonctionnement de votre VAE. Veuillez prendre le temps de le lire et de comprendre toutes les instructions avant votre 1^{ère} utilisation. Le non respect de ces directives pourrait endommager votre VAE, ses accessoires ou d'autres biens, et sa mauvaise utilisation pourrait entraîner des blessures ou même la mort.

Ce guide a été conçu pour vous aider à optimiser l'utilisation de votre vélo. Il a été préparé en tenant compte des plus récentes informations et caractéristiques disponibles pour vous permettre d'en faire un usage des plus appropriés.

VOLTAGREEN S.A.S se réserve le droit d'apporter à ce guide, à tout moment, des changements dans les illustrations et les explications fournies.

Si vous éprouvez un problème dans l'utilisation de votre vélo électrique, veuillez vous adresser auprès de votre revendeur ou vous adresser à un représentant de VOLTAGREEN à l'adresse courriel suivante : sav@voltagegreen.fr

Si vous avez des questions, des suggestions ou des recommandations à faire, nous vous invitons à nous les communiquer par courrier / mail à :

VOLTAGREEN S.A.S

Bâtiment « Le Sextant »

462, rue Benjamin Delessert - BP83

77552 Moissy-Cramayel Cedex

info@voltagegreen.fr

Enfin si vous souhaitez avoir des informations complémentaires sur la gamme de véhicules électriques proposé par VOLTAGREEN, nous vous invitons à visiter notre site web : www.voltagegreen.fr

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

PROPRIETAIRE

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

REFERENCES:

Nom du modèle :

Date d'achat :

Numéro de série du vélo :

Numéro de série de la batterie :

REVENDEUR:

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Sommaire

AVIS AU PROPRIETAIRE.....	6
APPLICATION	6
CONFORMITÉ DES PRODUITS À LA LÉGISLATION EN VIGUEUR	6
RECOMMANDATION AVANT UTILISATION	6
INDICATIONS DES RISQUES ET S'EN PREMUNIR	7
SECURITE ROUTIERE	7
PRECAUTIONS.....	8
RAPPELS D'UTILISATION ET SUGGESTIONS.....	8
PRECAUTIONS PAR TEMPS PLUVIEUX.....	8
EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ GÉNÉRALE.....	9
REGLEMENTATION	9
LE CODE DE LA ROUTE	9
MISE EN ROUTE AVANT LA 1 ^{ère} UTILISATION.....	10
CHARGER LA BATTERIE	10
OPERATION DE ROUTINE.....	10
UTILISATION DU VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE	10
LAVIL.....	11
DESCRIPTION	11
MISE EN SERVICE	12
AJUSTER LA SELLE ET LE GUIDON.....	12
AFFICHEUR LCD.....	13
MODE ASSISTANCE	17
COUPURE DE L'ASSISTANCE.....	17
AMPLITUDE DE FONCTIONNEMENT	18
AUTONOMIE	18
PNEUS.....	19
BATTERIE.....	19
Comment charger la batterie ?	19
Quand faut-il charger une batterie ?	20

Que faire pour conserver la batterie en bon état pendant les périodes de non utilisation?	20
Comment entretenir une batterie ?	20
Importance du niveau de 30-volts	20
Précautions avec le chargeur et la batterie	21
ACCESSOIRES	22
Béquille	22
Eclairages	22
Porte Bagages	22
PROCEDURE DE PLIAGE	23
1/ Pliage de la Potence	23
2/ Rangement de la Tige de selle	23
3/ Pliage des Pédales	23
4/ Pliage du Cadre	24
Extraction Batterie	24
MAINTENANCE ET NETTOYAGE	25
Nettoyage	25
Conseils d'entretien	25
GARANTIE VOLTAGREEN	26
GARANTIE CONTRE LES VICES CACHÉS	26
GARANTIE CONTRE ANOMALIE APPARENTE	26
GARANTIE DU SYSTÈME DE PROPULSION	26
GARANTIE DE VIE UTILE	26
POLITIQUE DE RETOUR DE MARCHANDISE DURANT LA PERIODE DE GARANTIE	27
GARANTIE LIMITÉE	27
ELIMINATION DES DECHETS	28
FICHE TECHNIQUE	29
BON DE GARANTIE	35

AVIS AU PROPRIETAIRE

APPLICATION

La société VOLTAGREEN S.A.S ou une société affiliée VOLTAGREEN (ci-après : « VOLTAGREEN ») donne avis au propriétaire ou à l'utilisateur (ci-après : « Propriétaire ») d'un vélo à assistance électrique (ci-après : « VAE ») de l'exonération de responsabilité de VOLTAGREEN et des risques et dangers du VAE et quant aux moyens de s'en prémunir suite à l'achat du VAE chez un détaillant autorisé VOLTAGREEN.

CONFORMITÉ DES PRODUITS À LA LÉGISLATION EN VIGUEUR

VOLTAGREEN assure la conformité des VAE à la législation et aux normes applicables en France.

Selon la législation européenne EN15194, les VAE de VOLTAGREEN font partis des bicyclettes. Trois exigences interviennent dans ce contexte :

- Il doit être question d'une assistance au pédalage, assistance fournie uniquement lorsque vous pédalez,
- L'assistance est limitée à une vitesse de 25km/heure,
- La puissance nominale du moteur est de 250 Watts maximum.

En répondant à ces exigences, vous n'avez nul besoin d'un permis, ni d'un brevet de sécurité routière, il n'y a aucune limite d'âge et vous pouvez rouler sur les pistes cyclables. Pour tout achat en vue d'une utilisation en dehors de l'Union Européenne, le Propriétaire doit vérifier lui-même la spécificité des législations en vigueur du pays, de l'état, du territoire ou de la province concerné, que ce soit pour les normes, déclarations, interdictions et autres exigences de telles législations. La responsabilité de VOLTAGREEN ne pourra être engagée en cas de non-respect de la législation du pays, de l'état, du territoire ou de la province où le produit est livré et/ou utilisé, il appartient au Propriétaire de vérifier auprès des autorités locales.

RECOMMANDATION AVANT UTILISATION

VOLTAGREEN recommande au Propriétaire d'essayer le VAE et de circuler avec celui-ci en circuit fermé pendant une durée variant d'1 à 2 heures (celui-ci dépend du niveau d'expérience de la pratique du vélo de son utilisateur).

Ce VAE n'a pas été conçu, développé, distribué ou vendu pour une utilisation professionnelle ou pour des fins commerciales ou impliquant des cascades, des acrobaties sur rampe, des sauts, une conduite agressive ou dans des conditions climatiques excessives tels que : les conditions rigoureuses de l'hiver (le contact avec la glace, l'eau, le sel, le sable, le calcium) et lors de déplacements vers les pays chaud. En conséquence, le non-respect de ces consignes et recommandations annule les garanties données par VOLTAGREEN et exonère VOLTAGREEN de toute responsabilité en faveur du Propriétaire.

INDICATIONS DES RISQUES ET S'EN PREMUNIR

Pour minimiser tous risques et dangers d'électrocution et pour se prémunir contre tout feu, brûlure, dommage, préjudice ou blessure plus ou moins grave pouvant entraîner la mort et qui pourrait résulter directement ou indirectement de la batterie du VAE, les précautions générales concernant les appareils électriques sont applicables.

La moindre décharge électrique peut provoquer de graves blessures et vous devez lire toutes les instructions avec soin. Sans limiter la généralité de ce qui précède, VOLTAGREEN recommande, en plus de suivre les recommandations du guide du propriétaire, de ne jamais toucher les surfaces chaudes, d'utiliser uniquement la batterie et le chargeur d'origine recommandés par VOLTAGREEN, toujours utiliser le dispositif de chargement spécifique pour charger la batterie, ne pas exposer la batterie ou le chargeur à la chaleur (>40°C), ne pas démonter ou modifier la batterie ou le chargeur, ne pas exposer la batterie ou le chargeur à des liquides, ne pas utiliser une batterie ou un chargeur abîmés, ne pas continuer de charger la batterie si la charge n'est pas complète au bout du temps de charge théorique, ne pas utiliser la batterie ou le chargeur s'ils émettent une odeur inhabituelle, chauffent de manière inhabituelle ou si quelque chose paraît anormal, ne pas laisser la batterie ou le chargeur à portée d'enfants et une vigilance extrême est de mise à cet effet, ne pas toucher la batterie ou le chargeur avec les mains mouillées, ne jamais faire fonctionner la batterie ou le chargeur avec des cordons ou attaches endommagés ou abîmés ou si la batterie ou le chargeur a quelque dysfonctionnement ou qu'il a été endommagé de quelque manière que ce soit, toujours retourner le chargeur et la batterie chez le détaillant pour entretien, examen, réparation ou réglage, s'assurer de connecter correctement le chargeur à la batterie et le chargeur uniquement à une prise de courant alternatif 220-240V, ne pas utiliser une batterie ou un chargeur poussiéreux, ne pas appliquer une tension au chargeur hors des plages mentionnées, vérifier vous-même régulièrement la batterie et le chargeur pour tous dommages, ne placez pas la batterie ou le chargeur près d'un chauffage électrique, d'un appareil à gaz ou micro-ondes, ne pas toucher le chargeur ou la batterie trop longtemps pendant la charge, ne pas positionner le chargeur ou la batterie de manière instable et ne pas couvrir la batterie ou le chargeur ou y suspendre des éléments et ne jamais utiliser la batterie et le chargeur pour un autre usage que celui prévu.

SECURITE ROUTIERE

VOLTAGREEN recommande au Propriétaire du VAE de vérifier l'état du VAE avant de circuler avec prudence sur les pistes cyclables et non sur la voie publique. Même s'il peut être permis par les autorités compétentes de circuler sur la voie publique, le Propriétaire le fera à ses risques et périls. En plus des règles générales applicables à la conduite sur piste cyclable ou sur le chemin public, le Code de la sécurité routière prévoit des règles particulières pour les usagers du VAE (assimilé aux cyclistes) et qui doivent être suivies afin de se prémunir contre tous risques et dangers inhérents à l'utilisation d'un VAE.

Le code de la route n'oblige pas le port du casque mais il est vivement conseillé d'en porter un bien ajusté et attaché.

Le VAE doit être vérifié périodiquement par votre détaillant pour l'entretien général du produit et pour le décèlement de contraintes et/ou de défaillances potentielles incluant, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, de fissures, déformations, corrosion, écaillage de peinture, bosselures et pour toute autre indication de problèmes potentiels, d'utilisation inadéquate ou d'abus. Ces vérifications périodiques s'avèrent d'importantes mesures de sécurité essentielles qui peuvent prévenir des accidents et des blessures au Propriétaire.

La négligence ou l'absence de conformité avec ces règles peuvent causer au Propriétaire de sérieuses blessures, qui dans certains cas, peuvent entraîner la mort. En conséquence, le non-respect de ces

consignes et recommandations annule les garanties données par VOLTAGREEN et exonère VOLTAGREEN de toutes responsabilités en faveur du Propriétaire.

Votre assurance ne couvre peut être pas les accidents impliquant l'utilisation de votre vélo électrique. Nous vous conseillons vivement de contacter celle-ci.

PRECAUTIONS

- Eloigner tout objet ou vêtements autour des roues de votre cycle.
- Mettre des vêtements clairs, visibles et éviter des vêtements qui risquent d'accrocher des objets sur le bas côté de la route.
- Penser à sa vitesse et la maintenir constante et sécurisée.
- Ne pas rouler avec des écouteurs. Ils masquent tous les sons du trafic, peuvent vous distraire et les fils peuvent s'emmêler aux roues.
- Ne pas transporter un 2^e passager.
- Garder les 2 mains sur le guidon.
- En cas de freinage soudain, utiliser en priorité les freins arrière (poignée droite).
- Ne pas rouler pieds nus ou avec des sandales.
- Ne pas faire de saut avec le vélo, cela endommagerait le cadre et les suspensions et blesserait aussi son utilisateur.
- Ne pas transporter tout objet qui pourrait gêner la vue de la route.
- Ne pas rouler en vous accrochant à un autre véhicule.
- Ne pas rouler sous l'influence de l'alcool ou autre drogue.
- Si possible, éviter de circuler par mauvais temps, lorsque la visibilité est réduite par temps de brouillard, la nuit et lorsque vous êtes très fatigué(e). Tous ces facteurs augmentent les risques d'accident.
- La nuit par sécurité, porter des vêtements réfléchissants.
- Etre sûr que le vélo est équipé de réflecteurs bien positionnés.
- Ne pas autoriser les enfants de moins de (12 ans) d'utiliser le cycle. N'autoriser que les personnes ayant lu le manuel et compris les instructions.

RAPPELS D'UTILISATION ET SUGGESTIONS

- Revoir toutes les instructions attentivement avant d'utiliser le vélo.
- Rouler convenablement et droit. Ne pas gêner la circulation du trafic.
- Se concentrer sur la route. Eviter les trous, graviers, routes mouillées, huiles, les dos d'ânes et quelconques obstacles.
- Faire attention aux événements imprévus comme l'ouverture d'une porte de voiture sur la voie.
- Etre vigilant aux intersections et lors des dépassements des autres véhicules.
- Maintenir une distance de sécurité avec tous les autres véhicules et objets.

PRECAUTIONS PAR TEMPS PLUVIEUX

Un temps pluvieux change énormément les conditions de conduite. Le risque d'accident est beaucoup plus élevé. Il faut être vigilant. Dans des conditions pluvieuses, les freins du vélo et des autres véhicules sont moins efficaces. Contrôler votre vitesse. Pour freiner et s'arrêter dans de bonnes conditions, utiliser les freins par petits à coups.

Ralentir, éviter de freiner brusquement et prendre les virages avec précautions.

EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ GÉNÉRALE

VOLTAGREEN ne peut être tenu responsable des dommages de toute nature, tant matériels qu'immatériels ou corporels subis par le Propriétaire incluant les pertes de temps, pertes de revenus, troubles et inconvénients et qui pourraient résulter de :

- La mauvaise utilisation du VAE.
- Le non-respect des instructions et consignes indiquées dans les avis au Propriétaire et dans le guide du propriétaire de VOLTAGREEN.
- Le non-respect du code de la route et des législations en vigueur dans le pays d'utilisation.
- Toute erreur de manipulation.
- Toute utilisation anormale ou non conforme à l'usage pour lequel le VAE est destiné.
- Toute cause d'origine extérieure.

VOLTAGREEN avise le Propriétaire que l'utilisation du VAE comporte des risques et des dangers inhérents que le Propriétaire accepte d'assumer intégralement quelle que soit leur nature. Le Propriétaire accepte de dégager VOLTAGREEN de toute responsabilité et d'assumer seul la responsabilité de tout dommage de quelque nature que ce soit qu'il pourrait subir ou que celui-ci pourrait causer à autrui.

Le Propriétaire renonce à toute réclamation et à toute procédure, quelle qu'en soit la nature, à l'encontre de VOLTAGREEN, suite à la survenance de pertes, dommages ou blessures de quelque nature que ce soit, qu'il pourrait subir à l'occasion de l'utilisation du VAE et cela avant, pendant et après celui-ci.

REGLEMENTATION

LE CODE DE LA ROUTE

Le Code de la Route ne reconnaît pas le Vélo à Assistance Electrique ou VAE. Mais il ne connaît pas non plus le vélo et à peine la bicyclette (citée une seule fois), mais le « cycle ».

Le Cycle à pédalage assisté a été introduit récemment dans le Code de la route (décret du 30 avril 2009), sans que la définition du « cycle » telle qu'elle existait précédemment n'ait été modifiée. Pour plus de clarté, il aurait été judicieux d'en modifier parallèlement la définition pour supprimer ou amender le qualificatif de « exclusivement », cf. ci-après. Cependant l'article R311-1 précise bien que le Cycle à pédalage assisté est un cycle (équipé d'un moteur auxiliaire...), c'est-à-dire un vélo.

Définitions Article R311-1. Extraits :

6. 10. Cycle : véhicule ayant au moins deux roues et propulsé exclusivement par l'énergie musculaire des personnes se trouvant sur ce véhicule, notamment à l'aide de pédales ou de manivelles.

6. 11. Cycle à pédalage assisté : cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler.

Règles applicables aux VAE

Comme pour tous les cycles, le VAE peut (ou doit) emprunter les bandes et pistes cyclables. Il n'impose ni le port du casque, ni le marquage de contrôle des cyclomoteurs, ni assurance spécifique.

MISE EN ROUTE AVANT LA 1^{ère} UTILISATION

CHARGER LA BATTERIE

Le vélo électrique a été transporté et gardé en entrepôt. Il est fortement conseillé de charger complètement la batterie. Charger celle-ci en utilisant le chargeur fourni. Etre sûr que la batterie est éteinte pendant le chargement.

La charge complète de la batterie prend 6 heures. Lorsque la charge complète est effectuée la LED rouge devient verte. La batterie risque d'être détériorée si la charge n'est pas complète.

OPERATION DE ROUTINE

- Vérifier la pression des pneus, un manque d'air augmente les risques de crevaison et baisse l'autonomie du vélo électrique.
- Vérifier que la batterie est pleine, rouler avec une batterie affaiblie réduit l'autonomie et endommage celle-ci.
- Vérifier l'ajustement des freins et leur fonctionnement.
- Vérifier que le vélo est en état visuellement et mécaniquement.
- Vérifier après avoir allumé le moteur que l'action des freins éteint celui-ci.
- Suivre toutes les règles de conduite et le code de la route en vigueur.

UTILISATION DU VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Comme indiqué dans l'avis au propriétaire, il est essentiel de se familiariser avec son V.A.E avant de se lancer dans la circulation. Vous devez vous habituer à la conduite de votre VAE dans un milieu contrôlé à l'écart des autos et divers autres obstacles que l'on peut rencontrer lors d'une randonnée à vélo.

Il est fortement recommandé de vous procurer un bon système de verrouillage pour votre VOLTAGREEN et de vous renseigner auprès de votre détaillant sur les meilleurs moyens de protection contre le vol.

Une inspection annuelle de votre VOLTAGREEN et une mise au point avec lubrification sont suggérées pour optimiser la performance de votre véhicule.

De plus ce vélo à assistance électrique (VAE) n'est pas prévu pour être utilisé par des personnes (y compris les enfants) dont les capacités physiques, sensorielles ou mentales sont réduites, ou des personnes dénuées d'expérience ou de connaissance, sauf si elles ont pu bénéficier, par l'intermédiaire d'une personne responsable de leur sécurité, d'une surveillance ou d'instructions préalables concernant l'utilisation de l'appareil. Il convient de surveiller les enfants pour s'assurer qu'ils ne jouent pas avec le VAE.

LAVIL

Lavil



DESCRIPTION

1. Moteur 250W
2. Dérailleur arrière « SHIMANO » Tourney 6 vitesses
3. Garde-boues avant et arrière en aluminium
4. Lumières « SPANNINGA »
5. Porte-bagages
6. Freins V-brake « TEKTRO » avant et arrière avec coupe-moteur
7. Batterie Lithium-Ion 36V/11Ah
8. Selle confort « VELO »
9. Suspension sous la selle en aluminium « PROMAX »
10. Cadre hollandais en aluminium pliable
11. Console de commande
12. Système de pliage du guidon
13. Fourches avant « ZOOM »
14. Roues 20 pouces « KENDA »
15. Pédales pliables
16. Béquilles

MISE EN SERVICE

1/ Pour activer le vélo électrique LAVIL de VOLTAGREEN, insérer la clé dans la batterie sur la position « ON ».



2/ Les 3 LEDs vertes indiqueront le niveau de charge de la batterie.



3/ Appuyez sur le bouton Marche / Arrêt  de la console de commande numérique sur le guidon. (Voir description « Afficheur LCD »).

AJUSTER LA SELLE ET LE GUIDON

1/ La tige de selle est ajustable, il suffit de la déverrouiller avec le levier, ajuster la hauteur de selle à votre convenance sans dépasser les limites marquées sur la tige de selle.

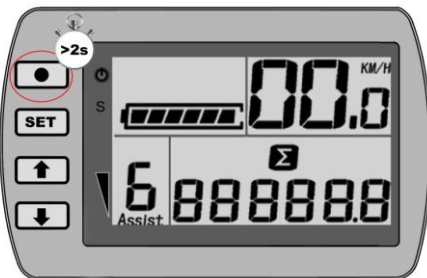
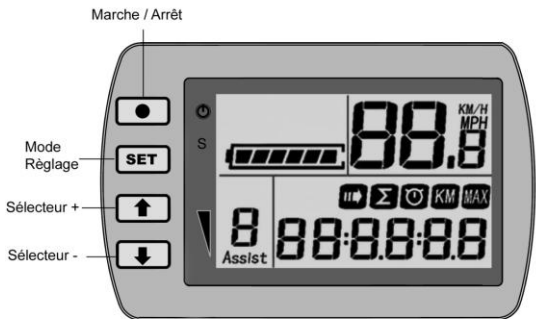
2/ Le guidon est également ajustable, il suffit de déverrouiller le levier, ajuster la hauteur du guidon à sa convenance (il est conseillé d'ajuster la hauteur du guidon avec celle de la selle). Ne pas dépasser la limite marquée sur la tige du guidon.



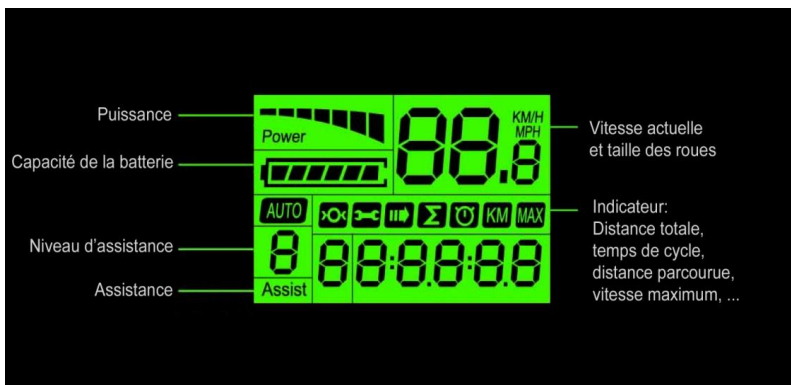
AFFICHEUR LCD

Allumage

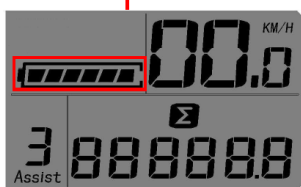
Presser le bouton  pendant 2 secondes pour allumer ou éteindre le système.




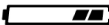




Ordinateur de bord




Capacité de la batterie





80-100% Capacité		20-40% Capacité	
60-80% Capacité		10-20% Capacité	
40-60% Capacité		0-10% Capacité	

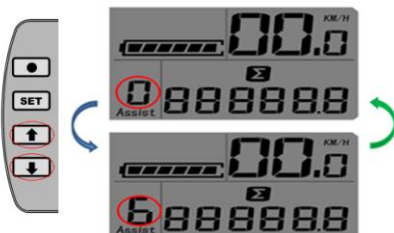
Rétro-éclairage

Presser le bouton , le rétro-éclairage s'active, presser une fois de plus et le rétro-éclairage se désactive.




Niveaux d'assistance

Appuyer sur  ou  pour changer le niveau d'assistance, il y a 7 niveaux en tout, de 0 à 6 (selon les modèles)








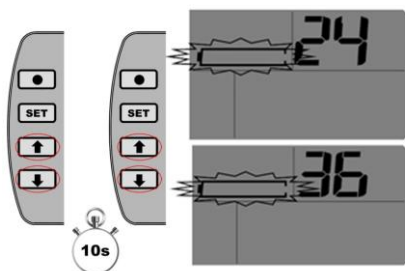
Assistance 6KM/H

Pour activer l'aide au démarrage, presser  plus de 2 secondes, l'assistance de 6 km/h s'activera.



Changer l'option du voltage*

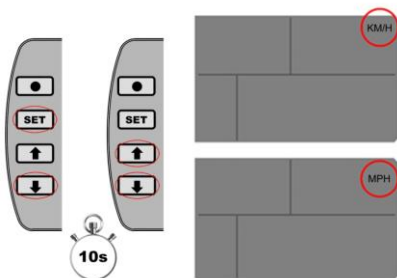
Appuyer sur  et  pendant plus de 10 secondes en même temps, l'écran LCD affichera l'option du voltage, presser  ou  pour choisir 24V ou 36V et valider avec .



*Cette option permet de changer le voltage de la batterie dans le cas où vous changez de batterie. (36V par défaut)

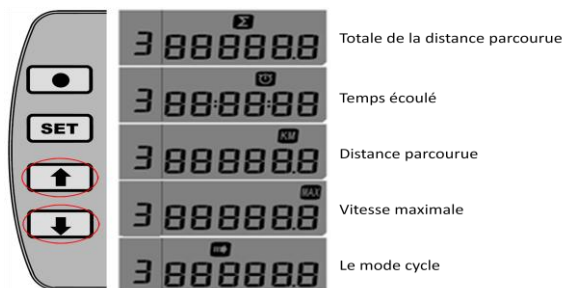
KM/H ou MPH

Appuyer sur **SET** et **↓** pendant plus de 10 secondes en même temps, l'écran LCD affichera l'option de la vitesse, presser **↑** ou **↓** pour choisir entre KM/H ou MPH et valider avec **SET**.



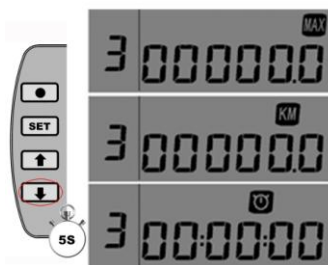
Changer l'affichage des informations

Appuyer sur le bouton **SET** ensuite sur **↑** ou **↓** pour changer l'affichage de l'information souhaité et valider avec **SET**.



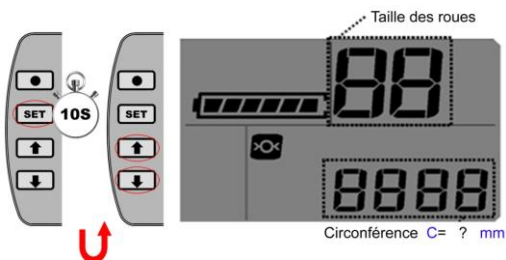
Remise des compteurs à 0

En position normal, presser **↓** pendant 5 secondes, les compteurs de la distance parcourue, du temps écoulé et de la vitesse maximale reviennent à 0.



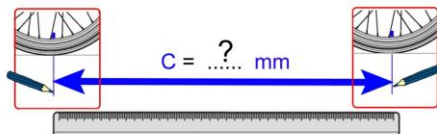
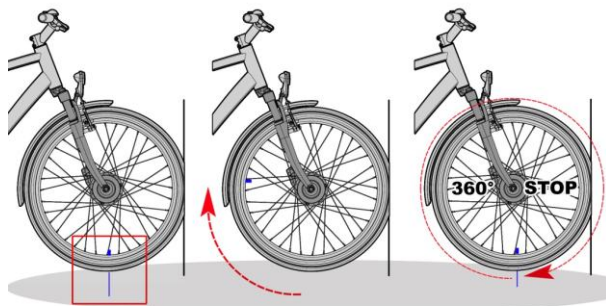
Changement des tailles des roues*

Presser **SET** pendant 10 secondes, entrer dans le mode de la taille des roues et appuyer sur **↑** ou **↓** pour choisir et valider avec **SET**. L'écran redémarrera après 5 secondes.



*Le Laval est équipé de pneu 20 pouces et la console de commande est réglée par défaut.

Mesurer la distance au sol parcourue par un point choisi.



		C = ? mm			C = ? mm
16 x 1.75 x 2	47-305	1272	27 x 1 1/4	32-630	2199
20 x 1.75 x 2	47-406	1590	27 x 1 1/4 Fifty	28-630	2174
24 x 1 3/8 A	37-504	1948	28 x 1.5	40-622	2224
24 x 1.75 x 2	47-507	1907	28 x 1.75	47-622	2268
26 x 1	23-571	1973	28 x 1 1/2	40-635	2265
26 x 1.5	40-559	2026	28 x 1 3/8 x 1 5/8	37-622	2205
26 x 1.6	44-559	2051	700 x 18C	18-622	2102
26 x 1.75 x 2	47-559	2072	700 x 20C	20-622	2114
26 x 1.9	50-559	2089	700 x 23C	23-622	2133
26 x 2.00	54-559	2114	700 x 25C	26-622	2146
26 x 2.125	57-559	2133	700 x 28C	28-622	2149
26 x 1 3/8	37-590	2105	700 x 32C	32-622	2174
26 x 3/8 x 1 1/2	37-584	2086	700 x 35C	35-622	2205
26 x 3/4	20-571	1954	700 x 40C	40-622	2224

MODE ASSISTANCE

Utilisez ce mode chaque fois que vous désirez profiter des avantages de l'assistance électrique.

7 niveaux d'assistance disponibles :

Mettre le moteur en marche, appuyez sur le sélecteur de puissance d'assistance sur la console de commande numérique et choisissez l'une des 7 positions.

Position 0

Aucune assistance.

Position 1-2

Lorsque vous pédalez, le moteur se met en marche apportant une assistance de 15-25% environ. Ce qui nécessite légèrement moins d'effort pour circuler, par exemple, sur un chemin plat à basse vitesse.

Position 3-4

Lorsque vous pédalez, le moteur se met en marche apportant une assistance de 25-50 % environ. Ce qui nécessite moins d'effort, par exemple, sur un chemin plat à basse vitesse avec un faible vent de face.

Position 4-5

Lorsque vous pédalez, le moteur se met en marche apportant une assistance de 50-75 % environ. Ce qui nécessite moins d'effort pour monter une pente douce et moyenne.

Position 5-6

Lorsque vous pédalez, le moteur se met en marche apportant une assistance de 75-100 % environ. Ce qui nécessite moins d'effort pour monter des pentes raides ou affronter des vents forts de face.

COUPURE DE L'ASSISTANCE

Conformément à la norme en vigueur, l'assistance se coupe à 25km/h. Le moteur ne vous accompagne pas au-delà mais rien ne vous empêche de dépasser cette vitesse en pédalant ou en descente.

De plus, le moteur s'arrête automatiquement lorsque vous cessez de pédaler (en roue libre). Lorsque vous le souhaitez, vous pouvez désactiver le moteur pour pédaler sans assistance comme sur un vélo conventionnel.

Lorsque vous freinez avec les leviers de frein arrière, l'alimentation du moteur se coupe.



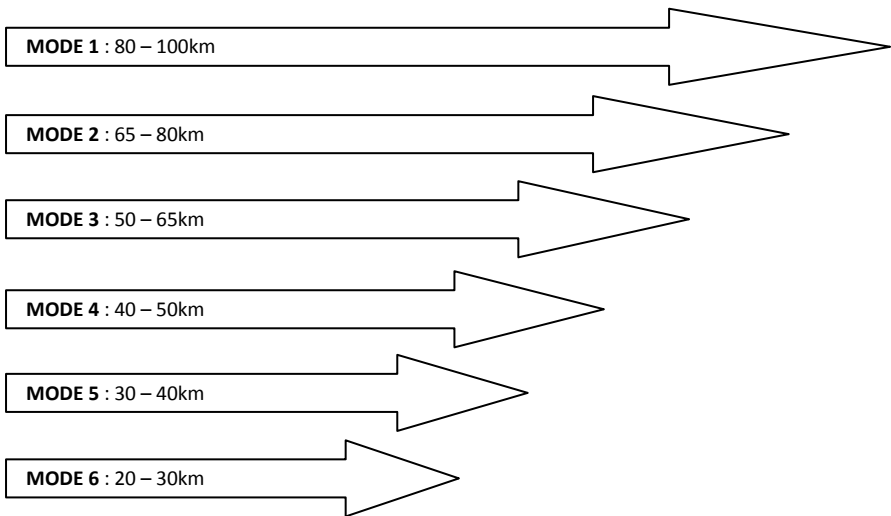
AMPLITUDE DE FONCTIONNEMENT

Amplitude de l'influence des facteurs

L'amplitude de fonctionnement est influencée par plusieurs facteurs. Leur connaissance permet de les compenser afin que l'amplitude de fonctionnement ne soit pas trop limitée. Les facteurs sont les suivants :

- Température (la batterie a tendance à se décharger plus vite lorsqu'il fait froid)
- Vent
- Montées pentues
- Style de conduite ; changement de vitesse, particulièrement en situations de freinage continu
- Friction des freins
- Pression et usure des pneus
- Poids de l'utilisateur
- Rapport de vitesse choisi
- Âge et condition de la batterie

AUTONOMIE



*Condition des données fournies : Pour une personne de 75 kg avançant sur chaussée asphaltée et terrain plat, sans vent de face, avec pneus gonflés selon les recommandations du fabricant et à vitesse moyenne.

PNEUS

Vérifier régulièrement la pression des pneus afin de rouler avec des pneus gonflés à la pression suggérée par le fabricant (voir les recommandations sur le flanc du pneu), vous augmenterez l'autonomie de la batterie de 1 km et bénéficiez d'une meilleure tenue de route.

BATTERIE

Pour bien utiliser, entretenir et ranger la batterie, il est essentiel que vous preniez connaissance des instructions fournies dans cette section.

Lorsque vous devrez remplacer votre batterie, pensez à la protection de l'environnement et retournez-la au détaillant qui veillera à l'acheminer dans un centre de recyclage.*

*Plus d'information sur : www.screlec.fr

IMPORTANT : Pour les consignes de sécurité dans la manipulation et l'utilisation de la batterie et du chargeur, veuillez vous référer à l'Avis au propriétaire.

Tous les vélos électriques de VOLTAGREEN possèdent la plus récente technologie de batterie offerte sur le marché et tous sont dotés d'une batterie Lithium-ion dont le cycle de vie est en moyenne de 600 cycles de recharges.

Comment charger la batterie ?

- Directement sur le vélo :
 1. Eteindre la batterie en tournant la clé sur la position « OFF ».
 2. Raccorder la batterie à une prise électrique.
 3. La LED indiquera l'état du chargement :
 - rouge : charge en cours
 - vert : charge terminé
 4. Débrancher la batterie une fois que la charge est complète.
 5. Une charge complète peut prendre 6 heures sans interruption.

- En retirant la batterie :
 1. Eteindre la batterie en tournant la clé sur la position « OFF ».
 2. Tourner la clé tout en poussant vers l'intérieur sur la position « LOCK ».
 3. Retirez la batterie du vélo.
 4. Raccorder le chargeur à une prise électrique et raccorder ensuite le chargeur à la batterie.
 5. La LED indiquera l'état du chargement :
 - a. rouge : charge en cours
 - b. vert : charge terminé
 6. Débrancher le chargeur une fois que la batterie est pleine.
 7. Une charge complète peut prendre 6 heures au maximum sans interruption.



Quand faut-il charger une batterie ?

Vous pouvez charger cette batterie en tout temps, car votre batterie est dite « sans mémoire » et votre chargeur est dit « intelligent »; il s'arrêtera de lui-même lorsque la batterie sera pleinement chargée. Cependant, il est important de ne pas laisser la batterie branchée au chargeur pendant plus de 6 heures.

Il est recommandé de charger la batterie au besoin. Par exemple, si vous n'utilisez votre VAE que pour de brèves périodes de temps et de courtes randonnées, la batterie peut être rechargée après plusieurs sorties. Cependant, si vous prévoyez de faire une longue randonnée de 40 km ou plus, il est recommandé de charger pleinement votre batterie. De façon générale, si votre indicateur de charge sur le guidon ou sur la batterie indique qu'il y a moins de 50 % de charge, il est recommandé de la recharger

Que faire pour conserver la batterie en bon état pendant les périodes de non utilisation?

Durant les longues périodes de temps où vous n'utilisez pas votre vélo électrique, rangez la batterie à l'intérieur de la maison après avoir fait une charge complète de 6 heures environ; ensuite, il est recommandé de charger votre batterie pendant 1 heure par mois ou 2 heures tous les 2 mois. Utilisez toujours le chargeur adapté, sinon vous pourriez endommager votre chargeur et votre batterie.

Comment entretenir une batterie ?

N'exposez pas votre batterie à des conditions extrêmes de chaleur (plus de 40 °C) ou de froid (<10 °C) ou d'humidité (pluie, eau, garage, remise, hangar et sous-sol non chauffés).

Même si votre batterie est dite « sans mémoire », il est bon de faire périodiquement une bonne purge en la mettant à plat pour procéder ensuite à une recharge complète (environ 6 heures).

Importance du niveau de 30-volts

Il est essentiel de faire l'entretien de votre ou vos batterie(s) à intervalles réguliers. Ceci est encore plus important lorsque vous n'utilisez pas votre bicyclette durant de longues périodes. Le voltage de la batterie doit être maintenu à 30 volts minimum. Si le voltage descend sous les 30 volts, la batterie pourrait être endommagée de façon irréversible et pourrait ne plus pouvoir accepter une charge complète. Il pourrait en résulter une annulation de la garantie.

Afin d'assurer la validité de la garantie, le client doit suivre la simple procédure d'entretien suivante :

Dès la fin de votre dernière randonnée de la saison, chargez votre batterie pendant 6 heures. Ensuite, jusqu'au printemps, chargez la batterie pendant 2 heures tous les deux mois.

Pour ne pas oublier, vous pouvez inscrire dans votre agenda ou sur un calendrier les dates où vous devrez recharger la batterie, jusqu'au retour des beaux jours au printemps.

Par exemple, vous rangez votre vélo le 1er octobre : vous chargez votre batterie immédiatement pendant 6 heures, puis vous l'entrezposez. Vous devrez ensuite recharger la batterie pendant 2 heures le ou vers le 1er décembre, le 1er février, le 1er avril et, peut-être aussi le 1^{er} juin, si vous ne vous servez toujours pas de votre vélo à cette date.

RECHARGER VOTRE BATTERIE TOUS LES 60 JOURS LORSQUE VOUS NE L'UTILISEZ PAS ET LA CHOSE LA PLUS IMPORTANTE A RETENIR !

IMPORTANT

NE JAMAIS LAISSER LA BATTERIE BRANCHÉE AU CHARGEUR ET SUR UNE PRISE D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE POUR PLUS DE 6 HEURES OU UNE TROP LONGUE PERIODE. VOUS POURRIEZ ENDOMMAGER VOTRE CHARGEUR ET VOTRE BATTERIE. À ÉVITER ABSOLUMENT.

Précautions avec le chargeur et la batterie



Recharger la batterie uniquement en intérieur.



Ne jetez pas le chargeur et la batterie dans des conteneurs non appropriés.



Danger d'électrocution. Ne pas démonter.



Double isolation



Ne brulez pas la batterie.



N'exposez pas la batterie à des températures supérieures à 40°C.



N'exposez pas la batterie à l'eau. Ne plongez pas la batterie dans l'eau.

ACCESSOIRES

Béquille

Le vélo est équipé d'une béquille latérale. Utiliser la béquille sur des surfaces plates, stables et non glissantes.



Eclairages

Le vélo est équipé d'éclairage avant et arrière réfléchitif. Pour les utiliser, il suffit de les activer en appuyant sur les boutons d'allumage. L'éclairage LED a une durée de vie de plusieurs années.



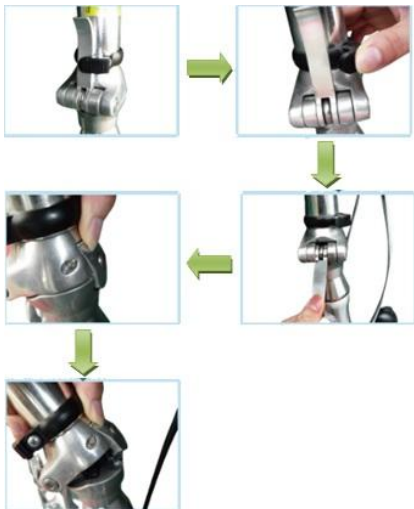
Porte Bagages

Le poids maximal autorisé est de 25 Kg. Le porte bagage n'est pas fait pour accrocher une remorque. Ne pas installer de siège enfant sur le porte bagage. Lorsque le porte bagage est chargé, rester vigilant. Etre sûr que tout bagage est bien attaché et en concordance avec les mesures de sécurité du constructeur (ne laisser trainer aucun objet ou vêtement près des roues).

PROCEDURE DE PLIAGE

1/ Pliage de la Potence

Tourner le cache en plastique, baisser le levier, appuyer sur le haut du verrou et plier la potence.



2/ Rangement de la Tige de selle

Déverrouiller le levier, baisser au maximum la tige de selle et verrouiller.



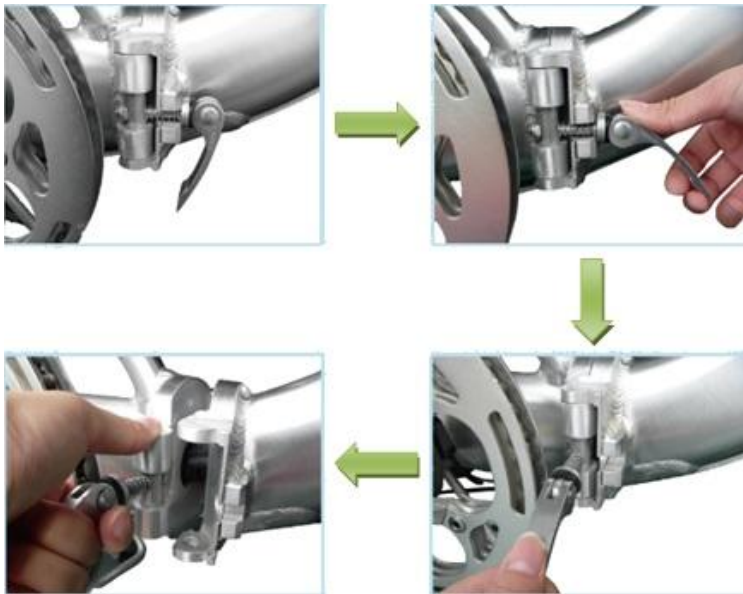
3/ Pliage des Pédales

Pousser les pédales vers l'intérieur et les pivoter.



4/ Pliage du Cadre

Desserrer le levier et libérer la charnière. Enlever le levier de sa charnière et tirer vers le haut. Vous entendrez alors la trappe de sécurité se libérer. Vous pouvez alors ouvrir la charnière et plier le cadre en 2. Enfin, fixez l'attache qui maintient le vélo plié.



Extraction Batterie

Pour extraire la batterie, retirer la tige de selle. Tourner la clé tout en poussant vers l'intérieur sur la position « LOCK ». Retirer la batterie en tirant sur la poignée dans l'axe verticale.

Pour remettre la batterie, veillez à ne pas la laisser tomber dans le socle. Il y a des risques d'endommager le contrôleur.



MAINTENANCE ET NETTOYAGE

Nettoyage

Si votre vélo ou un des composants de votre vélo électrique est sale, assurez-vous de retirer la batterie avant de nettoyer le vélo. Nettoyez-le avec un chiffon doux et humide et un savon liquide neutre ou un liquide vaisselle et de l'eau. **N'utilisez jamais de nettoyeur haute pression. Ne mettez jamais la batterie en contact direct avec l'eau.** Si vous devez nettoyer la batterie, utilisez une éponge humide. N'utilisez jamais de solvant industriel ni de produit chimique agressif pour le nettoyage.

Avant d'insérer la batterie, assurez-vous de bien sécher les contacts de la batterie et de son support inférieur.

Conseils d'entretien

Entretien mécanique		
Composant	A faire	Périodicité (usage régulier, matériel de qualité standard)
Chaîne avec dérailleur	Tension	Jamais (tendeur)
Chaîne avec vitesse moyeu	Tension	1 fois par mois
Chaîne	Nettoyage / lubrification	1 fois par mois
Cardan	Graissage	selon constructeur
Système de Freins à patins	Vérification- nettoyage	1 fois par mois
	Remplacement patins	Selon usure, très variable entre 2000 et 4000 km
Système de Freins à tambours	Réglage	1 fois par an
	Remplacement tambours	Durée de vie du vélo
Système de Freins à disques	Nettoyage	Si baisse d'efficacité
	Remplacement plaquettes	Selon usure (environ 2000 km)
Roues	Tension des rayons	Vérifier en cas de choc
Pneus	Pression	Chaque semaine
	Remplacement	Selon usure (entre 3000 et 6000 km)
Visserie / Pédalier	Vérification / resserage	1000 km (moyeux et pédalier)
Vitesses à dérailleur	Réglage / Graissage	Une fois par an
Vitesses moyeu	Aucun entretien	Graissage à vie
Cables	Graissage	Presque sans entretien
Amortisseur	Aucun entretien	Aucun entretien

Entretien Electrique		
Composant	A faire	Périodicité (usage régulier, matériel de qualité standard)
Batterie	Recharge mini	Tous les 2 mois minimum
	Remplacement	selon nb de cycles
Capteur de pédalage	Nettoyage	500 km
Ampoules	Remplacement	2 ans
Moteur	Aucun entretien	Aucun entretien
Variateur	Aucun entretien	Aucun entretien
Contrôleur	Aucun entretien	Aucun entretien

GARANTIE VOLTAGREEN

Garantie Cadre	Garantie pièces	Garantie partie électrique
2 ans	1 an	1 an

VOLTAGREEN S.A.S garantit au Propriétaire que :

- Le cadre du VAE, lorsque neuf, est exempt de vices de matériaux et de fabrication. Cette garantie expirera 24 mois après la date d'achat du VAE chez le détaillant.
- Les pièces du cycle, à l'exception des pièces d'usures courantes sont garanties 12 mois.
- La partie électrique du VAE comprenant le moteur, l'afficheur, le contrôleur, le capteur, la batterie et le chargeur est garantie 12 mois.

Conservez bien votre facture qui est votre preuve d'achat.

GARANTIE CONTRE LES VICES CACHÉS

VOLTAGREEN S.A.S garantit au Propriétaire que chaque VAE, lorsque neuf, est exempt de vices cachés. Si le Propriétaire découvre ce qu'il croit être un vice caché, il doit rapporter le produit au magasin où l'achat a été réalisé.

GARANTIE CONTRE ANOMALIE APPARENTE

Le Propriétaire doit vérifier l'état apparent, la quantité et la contenance du VAE suite à l'achat et procéder immédiatement le même jour à une inspection complète du VAE avec l'aide du guide du propriétaire. En présence d'une avarie, d'un produit manquant ou endommagé, VAE cassé et autres problèmes de même nature (ci-après : une « anomalie apparente »), le Propriétaire doit contacter immédiatement le détaillant dans un délai de 3 jours suivant la date d'achat.

GARANTIE DU SYSTÈME DE PROPULSION

VOLTAGREEN S.A.S garantit au propriétaire que le système de propulsion inclus avec le VAE, lorsque neuf, est en bon état de fonctionnement. Cette garantie expirera 12 mois après la date d'achat du VAE chez le détaillant. Le système de propulsion est défini comme étant composé du moteur, de l'afficheur, du contrôleur, du capteur, de la batterie et du chargeur.

GARANTIE DE VIE UTILE

Comme tout bien de consommation, le VAE a un cycle de durée de vie utile. L'étendue de ce cycle de durée de vie utile peut varier selon les critères de fabrication et de matériaux du VAE ainsi qu'en fonction du type et de la fréquence d'utilisation auxquels le VAE a été soumis. Cependant, VOLTAGREEN S.A.S avise le Propriétaire que l'entretien et les soins effectués sur le VAE au cours de son cycle de vie utile sont très importants pour prolonger la durée de vie du VAE. Par conséquent, VOLTAGREEN S.A.S avise le Propriétaire que le VAE doit être vérifié périodiquement par le détaillant pour l'entretien général du VAE et pour le décellement de contraintes et/ou de défaillances potentielles incluant, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, de fissures, déformations, corrosion, écaillage de peinture, bosselures et pour tout autre

indication de problèmes potentiels, d'utilisation inadéquate ou d'abus. Ces vérifications périodiques s'avèrent d'importantes mesures de sécurité essentielles qui peuvent prévenir des accidents, des blessures et une réduction prématurée de la vie utile du VAE.

POLITIQUE DE RETOUR DE MARCHANDISE DURANT LA PERIODE DE GARANTIE

Lors d'une défectuosité durant la période de garantie, les composants (batteries, contrôleur, ou toute autres pièces du vélo) devront être retournés chez le détaillant VOLTAGREEN S.A.S le plus près, au frais du client s'il y a des frais de transport. Par la suite, le détaillant se chargera, sans frais pour le client, d'expédier et de recevoir au nom du client la marchandise retournée à VOLTAGREEN S.A.S.

Si le client choisit de retourner un composant ou un vélo à VOLTAGREEN S.A.S sans passer par l'intermédiaire de l'un des détaillants autorisés de VOLTAGREEN S.A.S, il doit d'abord communiquer avec VOLTAGREEN S.A.S afin d'obtenir un numéro d'autorisation et de suivi de commande. À noter que le client devra dans ce cas défrayer personnellement et en entier les coûts postaux ou de transport pour l'envoi et le retour de la marchandise expédiée. De plus, VOLTAGREEN S.A.S ne saurait être tenu responsable en cas de perte ou de dommages survenant durant le transport.

La garantie limitée de VOLTAGREEN S.A.S est conditionnelle à ce que le VAE ait été manipulé et entretenu adéquatement par le Propriétaire selon les avis au Propriétaire et les consignes prévues au guide du propriétaire et que le VAE ait été entreposé dans des conditions appropriées et à une température adéquate considérant la spécificité du VAE. Afin de pouvoir bénéficier des termes et conditions de la garantie limitée offerte par VOLTAGREEN S.A.S, le Propriétaire doit remplir une fiche de validité de la garantie limitée VOLTAGREEN S.A.S (disponible : dans ce guide à la dernière page, chez le détaillant et sur le site Internet de VOLTAGREEN S.A.S à www.voltagreen.fr) et la retourner avec une copie de la facture remise à l'achat à VOLTAGREEN S.A.S dans les 15 jours de la date d'achat du VAE chez le détaillant à l'adresse postale suivante :

VOLTAGREEN S.A.S – Service Garantie

Bâtiment « Le Sextant »

462, rue Benjamin Delessert - BP83

77552 Moissy-Cramayel Cedex

Ou pas courriel : info@voltagreen.fr

GARANTIE LIMITÉE

Sans limiter la généralité de ce qui précède, la garantie limitée de VOLTAGREEN S.A.S exclut les composants du VAE endommagés par une faute ou une négligence dans l'entretien du VAE et de ses composants ou résultant d'une utilisation non conforme aux avis au Propriétaire et au guide du propriétaire de VOLTAGREEN S.A. Hormis les pièces spécifiquement visées par la présente garantie limitée, l'achat du VAE est fait aux risques et périls du Propriétaire.

DURANT LA PERIODE DE GARANTIE, SI UN PROBLEME SURVENAIT AVEC VOTRE VAE, VOUS DEVEZ FAIRE EFFECTUER LA REPARATION PAR UN DETAILLANT AUTORISE PAR VOLTAGREEN AFIN DE CONSERVER VOS DROITS SUR LA GARANTIE.

Par exemple, dans le cas d'une crevaison ou du remplacement du pneu arrière, vous devez avoir reçu une formation de VOLTAGREEN S.A.S pour débrancher tous les connecteurs jusqu'au contrôleur et retirer la roue avec son moteur sans rien endommager. Il est donc fortement recommandé au propriétaire de s'adresser à un représentant autorisé de VOLTAGREEN S.A.S pour accomplir cette tâche, sinon le

Propriétaire ne saurait tenir la compagnie responsable de dommages causés par une mauvaise procédure par quelqu'un de non qualifié et non autorisé par VOLTAGREEN S.A.S.

ELIMINATION DES DECHETS

Le moteur, la batterie, l'affichage, le contrôleur, le chargeur, le capteur, ainsi que leurs accessoires et emballages, doivent pouvoir suivre chacun une voie de recyclage appropriée.

Ne jetez pas les vélos électriques et leurs composants dans les ordures ménagères !

Seulement pour les pays de l'Union Européenne :

Conformément à la directive européenne 2002/96/CE, les équipements électriques dont on ne peut plus se servir, et conformément à la directive européenne 2006/66/CE, les accus/piles usés ou défectueux doivent être isolés et suivre une voie de recyclage appropriée.

Déposez les batteries dont on ne peut plus se servir auprès d'un vélociste autorisé ou dans un centre de retraitement agréé.



Conformité

Par la présente, VOLTAGREEN S.A.S déclare que le mécanisme d'entraînement est conforme aux exigences de sécurité et à la norme NF EN 15194.

Testé par les laboratoires d'inspection de la SGS (Société Générale de Surveillance) de Shanghai, n° 588 West Jindu Road, Songjian District, Shanghai, Chine.



Toutes les photos du guide ne sont pas contractuelles.

FICHE TECHNIQUE

CADRE

Matériaux :	Aluminium 6061
Taille :	40
Couleurs dispo :	Noir
Poids total:	22.5 Kg
Charge maximal:	120 Kg

FOURCHE

Matériaux & caractéristiques :	« ZOOM » 140
Suspension :	Oui

ROUES

Jantes :	« ALEXRIMS » Taiwan Aluminium
Moyeu avant :	« JOYTECH » Aluminium
Rayons :	Acier
Pneus :	« KENDA » Refleks line
Dimensions :	20'
Chambres à air :	« KENDA »

TRANSMISSION

Dérailleur arrière :	« SHIMANO » Tourney 6 vitesses
Commandes :	« SHIMANO » Revoshift
Plateaux :	« PROWHEEL » 52T / 165mm
Cassette :	« SHIMANO » TZ 20 14-28T
Pédales :	« WELLGO » pliable
Pédalier :	« PROWHEEL » 52T / 165mm
Chaîne :	« KMC » Z51

FREINS

Frein arrière :	« TEKTRON » V-Brake
Frein avant :	« TEKTRON » V-Brake
Leviers :	« TEKTRON »

SELLE

Selle :	« VELO » Plush
Tige de selle :	« PROMAX » suspension
Serrage :	« RL » serrage rapide

EQUIPEMENTS DE SERIE

Guidon :	Aluminium
Potence :	Aluminium
Cache Chaîne :	Non
Porte-bagage :	Oui

Béquille :	Oui
Garde-boue :	« BIKEMAN » Aluminium
Panier, sacoches :	Non
Antivol :	Non
Eclairage:	Eclairage LED « SPANNINGA » AV/AR
Autres accessoires :	Sonnette

MOTORISATION :

Capteur :	Pédalier
Technologie moteur :	Brushless arrière « 8FUN »
EasyStarter :	6 km/h
Puissance nominale :	250W
Vitesse maxi en assistance :	25 km/h
Commande d'assistance :	LCD
Niveaux d'assistance :	7 (0 à 6)
Autonomie constructeur :	40-110 km

BATTERIE & CHARGEUR :

Technologie:	Lithium-Ion
Marque :	DLG, cellules « SAMSUNG »
Tension nominale :	36V
Capacité :	11Ah
Poids :	3,4 Kg
Durée de vie :	600
Chargeur :	Automatique
Durée de la charge :	3h - 6h

DIMENSION :

Déplié (cm) :	160 x 59 x 110
Plié (cm) :	86 x 39 x 64



VG



VOLTAGREEN S.A.S

20 rue Nouvelle

91600 Savigny sur Orge

contact@voltagreen.fr www.voltagreen.fr

SAV – VOLTAGREEN SAS

N° SAV: 09 82 31 56 29

Heures d'appel
Du lundi au vendredi : 9H30/12H30 - 13H30/18H00

Nous vous recommandons avant tout appel de vous rendre sur notre site www.voltagreen.fr où vous trouverez conseils techniques, fiches pratiques, astuces sur l'entretien et un grand nombre de réponses à vos questions.

Modèle	Garantie Cadre	Garantie pièces*	Garantie partie électrique**
LAVIL	2 ans	1 an	1 an

(*) A l'exception des pièces d'usure courante.

(**) Comprend: Le moteur, l'afficheur, le contrôleur, le capteur, la batterie et le chargeur.

AVERTISSEMENT : Pour prétendre à une prise en charge au titre des Garanties contractuelles, il est impératif de :

- 1) Télécharger, imprimer, remplir et renvoyer le **BON de GARANTIE** dans les **15 jours** de votre achat, (formulaire de saisie disponible sur : www.voltagreen.fr) ou à défaut renvoyer par courrier celui-ci.
- 2) Conserver précieusement votre preuve d'achat (facture ou ticket de caisse) La preuve d'achat vous sera demandée pour l'établissement de votre dossier et avant le déclenchement des opérations SAV, c'est une condition préalable.

Vous avez détecté un problème de fonctionnement : que faire ?

Arrêtez d'utiliser votre Vélo à Assistance Electrique et contactez votre magasin qui se chargera de sa réparation et le cas échéant de sa procédure SAV.

BON DE GARANTIE

Renvoyer ce bon de garantie dans les **15 jours** suivants la date d'achat accompagné de la photocopie lisible de votre facture d'achat. (Vous pouvez le retrouver sur www.voltagreen.fr à la section « Garantie » du produit)

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

CP/ VILLE :

TELEPHONE :

EMAIL :

MODELE :

N° DE SERIE* :

**Vous trouverez ce n° sur la potence du guidon (ex : A1xxx)*

LIEU et DATE D'ACHAT :

Déclare avoir :

- pris connaissance des obligations et limitations définies dans le cadre du guide de l'utilisateur.
- vérifier le bon état de marche du vélo à assistance électrique au jour de l'achat.

A....., le.....

Signature, précédé de la mention « Lu et Approuvé »

SAV - VOLTAGREEN S.A.S
Bâtiment « Le Sextant »
462, rue Benjamin Delessert - BP83
77552 Moissy-Cramayel Cedex
sav@voltagreen.fr